

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE
SAVOIE BIBLIO POUR LA
RÉSIDENCE 2026 DE
L'ARCHIPEL BUTOR**

D_2025_0201

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Depuis l'année 2021, l'Archipel Butor organise des résidences de création au sein de la maison d'écrivain Michel Butor, aménagée à cet effet. Un artiste plasticien et un écrivain y sont accueillis pour une durée de deux mois, sur un temps dédié à la création d'un livre d'artiste.

Une bourse de création leur est versée par Annemasse Agglo et un temps de rencontres avec le public et les scolaires permet au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de leur présence sur le territoire.

Le montant des dépenses subventionnables au titre du dispositif d'aide au soutien à la résidence de création est de 12 000 euros. La subvention sollicitée auprès du Conseil Savoie Mont-blanc pour la mise en œuvre de la résidence 2026 est d'un montant de 1000 €.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de la résidence 2026 ci-annexé,

DE SOLICITER le Conseil Savoie Mont-blanc pour une subvention au taux le plus élevé possible,

DE SIGNER lui-même ou son représentant, tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 10/11/2025
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

plan de financement résidence d'artiste 2026

objet	montant	subventions	montant
bourse de création	8 000,00 €	DRAC	5 000,00 €
frais de déplacement	2 000,00 €	Savoie-biblio	1 000,00 €
matériel	1 500,00 €	Annemasse agglo	6 000,00 €
communication	500,00 €		
total	12 000,00 €		12 000,00 €